N°10

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-IMMEUBLECADBM71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,**
- **M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

Absente :

- **Mme ROMEUF.**

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET : RACHAT D'IMMEUBLE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER.

Madame le Maire expose :

L'Établissement public a acquis pour le compte de LAPALISSE l'immeuble cadastré BM 71.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte **administratif.**

Le prix de cession hors TVA s'élève à **61 675,76 €** (dont 12 € de frais de procédure) dont le calcul a été arrêté au **31 janvier 2027**. La TVA sur marge s'élève à **325,47 €**, soit un prix de cession toutes taxes comprises, de **62 001,23 € TTC**.
La collectivité aura réglé à l'EPF Auvergne **61 674,00 €** au titre des participations (2026 incluse). Le restant dû est de **327,23 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix POUR et un vote contre (Madame MILCENT DE LA BOUTRESSE) :

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-IMMEUBLECADBM71-DE

- d'accepter le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré BM 71,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure,
- **Désigne le premier adjoint, comme signataire de l'acte.**

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié
le : 15 SEP. 2026
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120